

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SOURISSE Yoann se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr DUBOS Nicolas, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann



Le Président,
Mr DUBOS Nicolas

ASA DES GUILLEBEAUX
Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 15 087,09€
- * résultat antérieur : 30 089,70€
- * TOTAL A AFFECTER : 45 176,79€

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : 0,00 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 45 175,75 €


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann



Le Président,
Mr DUBOS Nicolas
ASA DES GUILLEBEAUX

Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total Dépenses = 90 175.76 € - Total Recettes = 90 175.76 €

L'assemblée autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de :

- 7.5 % (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section de fonctionnement ;
- 7.5 % (taux à fixer par l'Assemblée, max 7,5%) des dépenses réelles en section d'investissement.

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann



Le Président,
Mr DUBOS Nicolas

ASA DES GUILLEBEAUX
Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24.
- De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann

Le Président,
Mr DUBOS Nicolas



ASA DES GUILLEBEAUX
Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2024 ainsi que le prévisionnel 2025 avec l'analyse des coûts de revients des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2025 :


- Charges Fixes : 300.00 € HT / souscription
* 150 € HT / hectare à la fin du mois JUIN
* 150 € HT / hectare au mois de JUILLET
- Consommation : 0,07 € HT / m³, appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann



Le Président,
Mr DUBOS Nicolas

ASA DES GUILLEBEAUX
Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de Guillebeaux
Mairie
33 580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 12 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Guillebeaux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas

M. SOURISSE Yoann est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUBOS Nicolas Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel.

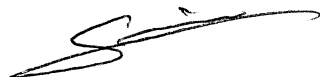
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

EARL	DE LA TREILLE	DUBOS	Nicolas	28.6
EARL	LE BARRICAYRE	SOURISSE	Yoann	8
EARL	LE PETIT CHABAN	BABIN	Patrice	8.7
SCEA	MONTARICHARD	SOURISSE	Jean Daniel	33.7
TOTAL				79

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

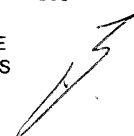
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr SOURISSE Yoann



Le Président,
Mr DUBOS Nicolas

ASA DES GUILLEBEAUX
Mairie
33580 ST SULPICE
DE GUILLERAGUES






Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de Guillebeaux

Mairie 33580 ST SULPICE DE GUILLERAGUES

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..12 février 2026.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BABIN PATRICE 141 LE PETIT CHABAN 33580 ROQUEBRUNE	Secrétaire		
MR DUBOS NICOLAS 219 ROUTE DU BOURG 33580 SAINTE GEMME	Président		
MR SOURISSE JEAN DANIEL 35 IMPASSE DE MESTRUGUET 33580 STE GEMME	Membre		
MR SOURISSE YOANN 147 ROUTE DE BARRICAYRE 33580 SAINTE GEMME	Vice Président		